



# L'Usep,

*le sport scolaire  
pour bien grandir  
ensemble !*



Fédération sportive scolaire de

**la ligue de  
l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

# L'AFFILIATION DE L'ASSOCIATION



Ce que vous faites



1- Renouveler l'affiliation enfants (formulaire)

3- Gérer les adhésions (enfants & adultes)

7- Demander le contrat école (Direction)

Ce que nous faisons



2- Valider l'affiliation

4- Valider les adhésions

5- Établir la facture

6- Éditer les licences

# L'ASSURANCE DE L'ASSOCIATION



Couverture globale

- Personnes morales
- Personnes physiques
- Activités organisées par l'USEP
- Biens mobiliers et immobiliers



Garanties du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 aout 2026



Une seule démarche : affilier l'association avant le 31 octobre (date de la post-garantie)

# LE CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT



Nombre de licenciés USEP  
=  
Nombre d'élèves de l'école



Contrat d'établissement  
Sans cotisation supplémentaire

Nombre de licenciés USEP  
<  
Nombre d'élèves de l'école



Contrat d'établissement  
0,80€ / élève non adhérent

Responsabilité civile, assistance juridique, accidents corporels, biens des personnes et assistance aux personnes (activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'école)

# LE CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT



Obligation d'une association USEP locale

- 1 association – 1 école
- 1 association – 1 RPI
- 1 association – 1 groupe scolaire



Souscription via le bordereau spécifique

**SOUSCRIPTION CONTRAT ETABLISSEMENT** Du 1er septembre 2025 au 31 août 2026

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Code UAI (RNE de l'école) : \_\_\_\_\_

Niveau(x) concerné(s)  Maternelle  Élémentaire

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom Prénom du directeur / de la directrice d'école : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Le contrat d'assurance fédéral souscrit par l'Usep auprès de la MAIF permet à l'école rattachée à l'association Usep organisant des activités facultatives organisées par l'école pendant et hors temps scolaire de demander à bénéficier du contrat d'établissement MAIF pour les garanties responsabilité civile, assistance juridique, individuelle accidents, biens des personnes et assistance aux personnes.

Nombre total d'élèves : (a) \_\_\_\_\_ Nombre total d'enfants licenciés Usep : (b) \_\_\_\_\_

l'école souhaite bénéficier du contrat AVEC cotisation complémentaire  
L'effectif de l'association USEP est inférieur à celui de l'école. Le contrat peut être souscrit avec une cotisation complémentaire de :  
(a-b) \_\_\_\_\_ élèves non licenciés USEP enfants x 0,80 € = \_\_\_\_\_ €

l'école souhaite bénéficier du contrat SANS cotisation complémentaire.  
L'effectif de l'association Usep correspond à celui de l'école (a=b).

Date et signature du directeur / de la directrice : \_\_\_\_\_

Fédération sportive agréée de la Ligue de l'Enseignement  
www.ligue.org

Version 14-05-2023

Les données à caractère personnel recueillies par la Ligue de l'Enseignement sont l'objet de traitements dont les finalités sont les suivantes : l'attribution et gestion de la demande d'inscription / Gestion du processus d'affiliation de l'association / Gestion de l'adhésion des membres de l'association / Suivi et amélioration de la relation partenariale / Transmission d'informations sur les services et prestations de la Ligue de l'Enseignement / Respect de l'obligation de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme.  
Vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles que vous pouvez exercer à tout moment à l'adresse suivante: dpo@ligue.org  
: Droit d'accès et de rectification / Droit de suppression / Droit d'opposition / Droit à la portabilité de vos données / Droit à la limitation des données personnelles / Droit de retirer votre consentement / Droit d'introduire une réclamation auprès

# LA DÉCLARATION DE SINISTRE



Tous les accidents qui surviennent au cours d'une activité garantie doivent faire l'objet, par l'association sportive concernée, d'une déclaration dans les cinq jours auprès de la MAIF

- Courriel : [declaration@maif.fr](mailto:declaration@maif.fr)
- Téléphone : 09 78 97 98 99
- Courrier : Groupe MAIF - Gestion des courriers sociétaires - 79018 Niort Cedex 9



La déclaration devra préciser

- Le numéro de sociétaire : **4 787 052 J**
- Le numéro d'affiliation de l'association
- Le numéro de licence du pratiquant lorsqu'il est impliqué



Le formulaire est intitulé "Déclaration de sinistre à adresser à : Groupe MAIF - Gestion des courriers sociétaires 79018 Niort cedex 9, par mail: [declaration@maif.fr](mailto:declaration@maif.fr), ou par téléphone en appelant le 09 78 97 98 99". Il est divisé en plusieurs sections :

- Sociétaire** : Champ pour le numéro de sociétaire (4 787 052 J) et le nom de l'association sportive.
- Association sportive affiliée** : Champ pour le nom de l'association.
- Bénéficiaire des garanties** : Choix entre "Autour" et "Victime".
- Pratiquant** : Champ pour le numéro de licence.
- Circonstances du sinistre** : Champ pour décrire les faits.



# CONTACTEZ-NOUS !

Comité Départemental USEP Aude / F.A.O.L - Ligue Enseignement 11

22 rue A. Marty CS 60113

11890 Carcassonne Cedex 9

Tel : 04 68 11 43 18 / Portable : 06 07 66 77 39

Mèl : [fatima.amrani@ligue11.org](mailto:fatima.amrani@ligue11.org)

Site internet : <http://www.usep11.org>